



Centre PMAntique

Santé Atlantique

Avenue Claude Bernard, BP 40419, 44819 ST HERBLAIN cedex

Accueil : 02 40 95 81 16

Laboratoire : 02 40 95 94 72 - Fax : 02 40 95 91 71

Centre certifié ISO 9001 : 2015

www.pmatlantique.fr

Ce document regroupe différentes informations qui vous seront nécessaires tout au long de votre prise en charge au Centre PMAntique. Il est à conserver.

AMP : Assistance Médicale à la Procréation

IUI : Insémination Intra-Utérine

FIV : Fécondation In Vitro

Le Centre : Centre PMAntique, centre de fécondation in vitro de la clinique Santé Atlantique

1) Généralités

L'ensemble des informations données oralement ou par écrit par votre gynécologue du centre pourra être retrouvé sur le site Internet du centre : www.pmatlantique.fr

L'Assistance médicale à la procréation s'entend des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, la conservation des gamètes, des tissus germinaux et des embryons, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle. Cette activité est réglementée par un « Arrêté du 5 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 11 avril 2008 relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation » et abrogeant l'arrêté du 30 juin 2017 modifiant l'arrêté du 11 avril 2008 (publié au Journal Officiel du 10/10/2023), consultable sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048178648>

Pour ces raisons, différents points médico-légaux de votre prise en charge vous seront expliqués et devront être respectés.

Dans le respect de cet arrêté, le Centre PMAntique est structuré de manière à répondre aux normes de la certification ISO 9001 : 2015, revue annuellement.

Votre parcours détaillé lors d'IUI ou de FIV vous a été remis par votre praticien. N'hésitez pas à poser vos questions après sa lecture. Nous vous remercions de nous tenir au courant de vos déplacements à l'étranger et tout particulièrement dans les zones infestées par le virus ZIKA dans l'année qui précède ou au cours de votre tentative (Madame et Monsieur).

2) Information des patients.es

Vous avez été informés des résultats des examens pratiqués au cours du bilan d'exploration fonctionnelle, des causes éventuelles de l'infertilité et des procédés et technique d'AMP proposés par votre praticien. Au cours des différentes consultations, il a également été abordé :

- La pénibilité et les contraintes d'ordre organisationnel, financier, physique et/ou psychologique.
- Les risques de grossesses multiples et de complications obstétricales.
- Les risques à court, moyen et long terme pour la santé des personnes qui ont recours à l'AMP, ainsi que l'état des connaissances concernant la santé des enfants nés. Un document spécifique sur les risques de la FIV vous a été remis : *Risques de la FIV 05-FIV-E03*. Nous sommes en veille perpétuelle quant au recueil d'effets secondaires indésirables du début à la fin d'une procédure de fécondation in vitro tant sur la partie clinique (traitements, ponction, transferts, grossesses) que biologique (laboratoire). Ce recueil de données est organisé au sein d'une structure réglementaire appelée AMPvigie sous la responsabilité locale du Docteur AC Racine-Thibaud. Vous pourrez en savoir plus sur notre site internet, rubrique « Votre centre – AMPvigie ».

La loi encadre l'accès à l'AMP (cf paragraphe 1) et l'Assurance Maladie définit les règles de prise en charge incluant notamment la limite liée à l'âge. Cette limite s'applique également à la réutilisation des gamètes, tissus germinaux et embryons conservés.

À tout moment, l'évaluation de la balance bénéfices/risques peut conduire à une interruption de la prise en charge en AMP.

Le Centre peut organiser des consultations avec un interprète, si nécessaire.

Il existe par ailleurs une probabilité de conception naturelle dans l'attente d'une tentative d'AMP et d'autres possibilités de prise en charge (AMP avec tiers donneur, accueil d'embryon ou encore adoption). Votre praticien vous tiendra informé de ces possibilités en les adaptant à votre histoire médicale personnelle.

3) Taux d'accouchement

Les taux de réussite dans le centre en termes de taux de naissance vous sont rapportés :

Pour le Centre PMAtlantique : <http://www.pmatlantique.fr/les-resultats-du-centre/>

Ces taux diminuent avec l'âge des femmes comme la fertilité naturelle.

4) Comment pouvez-vous vous informer ?

Différents canaux d'information vous sont proposés :

- Votre praticien ou son secrétariat,
- Les praticiens biologistes ou leur secrétariat (02 40 95 94 72),
- Juliette au secrétariat commun du Centre Pmatlantique : 02 40 95 81 16 / accueil@pmatlantique.fr,

- Différentes brochures issues du Centre ou d'organismes extérieurs
- Sur Facebook : <https://www.facebook.com/Centre.PMATlantique>
- Sur Instagram : @pmatlantique
- Le site internet du Centre PMAtlantique : www.pmatlantique.fr
- Le site de l'Agence de Biomédecine : <https://www.procreation-medicale.fr/>

5) Les soutiens psychologiques possibles

L'infertilité est souvent vécue comme une épreuve par les patients.es. Elle a des conséquences psychologiques, relationnelles, sexuelles, qui affectent différemment les hommes et les femmes. Le parcours d'Aide Médicale à la Procréation représente une expérience singulière pouvant apporter de nouveaux espoirs mais également être source d'interrogations, d'appréhensions, de stress, de tensions au sein du couple ou avec l'entourage familial, amical...

Face aux difficultés auxquelles peuvent se heurter les patients.es, le centre PMAtlantique propose une écoute avec un accompagnement psychologique dans le cadre de consultations individuelles, de couple et/ou groupes de paroles (gratuits). En savoir plus sur le site <http://www.pmatlantique.fr/prise-en-charge-psychologique/>

6) Les associations de patients

Elles sont peu nombreuses. On citera :

BAMP : Ce collectif a pour ambition de regrouper des personnes (patients, familles, professionnels du soin) concernées directement par l'infertilité et qui veulent agir pour améliorer l'AMP en France et sa perception par la société. <https://bamp.fr/>

FIV.fr : pour son forum <https://www.fiv.fr/>

7) La protection de vos données

Nous vous informons que des données à caractère personnel portant sur la tentative d'AMP sont transmises à l'Agence de la Biomédecine avec votre consentement conformément à la Loi n78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, modifiée et dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ; Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement d'opposition, de retrait du consentement et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL). A défaut de consentement, seules des informations anonymisées sont transmises. Ces données peuvent être utilisées dans le cadre d'études épidémiologiques. Une note d'information portant sur ces questions, mise à disposition par l'Agence de la biomédecine, vous aura été remise.

Le Centre a mis en place le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles, paru au journal officiel de l'Union européenne en application depuis le 25 mai 2018. Le DPD est le Docteur Olivier Multon

8) Réclamation - transmission de votre dossier médical.

Si vous n'étiez pas satisfaits des moyens mis en œuvre pour répondre à votre demande pour quelque raison que ce soit, vous avez la possibilité de nous faire connaître votre mécontentement ou vos réclamations de différentes manières :

- Soit en écrivant à l'adresse suivante : Docteur Pierre Yves PRIMA Centre de Procréation Médicalement Assistée clinique Santé Atlantique Avenue Claude Bernard – BP 40419 – 44819 SAINT HERBLAIN CEDEX
- Soit en envoyant un mail à l'adresse suivante : reclamation@pmatlantique.fr
- Soit en utilisant le formulaire réclamation disponible dans la rubrique contact (choisir réclamation dans le menu déroulant « destinataire ») sur le site.

À tout moment, vous pouvez nous demander de transmettre votre dossier au correspondant médical de votre choix. D'une manière plus formelle, vous pouvez vous faire communiquer votre dossier médical suivant la procédure décrite : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12210>

Nous espérons vous avoir délivré une information loyale, claire et appropriée vous permettant de participer à la proposition de prise en charge envisagée et de prendre vos décisions de manière éclairée. Si vous pensez que cela n'est pas le cas, vous pouvez à tout moment revenir vers votre praticien pour en discuter avec lui.

Documents d'information fournis avec votre pochette (Si l'un d'entre eux vous manque, n'hésitez pas à le demander au secrétariat de votre praticien)

- Prise en charge au Centre PMAtlantique (ce document)
- Dossier-guide de l'ABM
- Parcours Patient (Insémination intra-utérine ou FIV)
- Feuillet sur l'adoption / le don
- Feuillet réclamation
- Feuillet sur les psychologues
- Informations fichier CNIL / RGPD
- Informations RI-Witness

Pour les patientes en fécondation in vitro

- Feuillet risques de la fécondation in vitro